

CLORVANTE^{MC} 50G/L

UN EXCELLENT AJOUT POUR LA SUPPRESSION
DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS
LES CÉRÉALES.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Un herbicide sélectif de postlevée pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer.
- Inhibe la production de l'enzyme ALS dans les plantes, qui est essentielle à la croissance des plantes.
- Période d'application flexible - utiliser Clorvante^{MC} 50 g/L à l'automne ou au printemps.
- Un excellent additif aux mélanges en cuve pour améliorer la suppression des mauvaises herbes en complément d'une application de glyphosate avant le semis.

PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES

Laiteron potager

Gaillet gratteron

Céraiste vulgaire

Saponaire des vaches

Ortie royale

Crépis des toits

Laiteron des champs

Amarante à racine rouge

Bourse-à-pasteur

Renouée

Tabouret des champs

Canola spontané (y compris les variétés de canola tolérant les herbicides sauf le canola Clearfield®)

Renouée liseron

Moutarde des champs

PRINCIPALES CULTURES

Blé (de printemps, dur et d'hiver),
orge, avoine

PRINCIPE ACTIF

Florasulam

GROUPE D'HERBICIDES

2

FORMULATION

50 g/L SC

COMPARABLE À

Priority®, PrePass®

MODE D'ACTION

Inhibiteur de l'ALS

EMBALLAGE

4 bidons de 3,2 L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION

34431



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2024 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh et le logo A sont des marques déposées et Clorvante est une marque de commerce d'Albaugh SARL. Priority est une marque déposée d'Adama. Prepass est une marque déposée de Corteva. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.